



1/2 part pour ma déclaration de revenu

Par **friant gerard**, le **04/03/2008** à **09:10**

Je suis à la retraite depuis le 1er avril 2007 et je bénéficiais d'une part et demi supplémentaire pour ma déclaration de revenu du fait de mon invalidité en deuxième catégorie. Vais-je continuer à bénéficier de cet avantage ? J'ai cessé mon activité depuis octobre 1998. Je suis resté 3 ans en longue maladie puis j'ai perçu une pension d'invalidité jusqu'à ma retraite. Merci à vous.

Par **dubus**, le **07/03/2008** à **09:53**

Cher Monsieur
logiquement vous continuez à bénéficier de cette demi part supplémentaire.
Vous pouvez vous le faire confirmer par votre centre de impôts
cordialement